

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de LEM HOLDING SA

Date : jeudi 27 juin 2019 à 15h30
Lieu: Université de Fribourg, Auditorium A 120, Boulevard de Pérolles 90, 1700 Fribourg
Présidence de l'Assemblée générale
Andreas Hürlimann, Président du Conseil d'administration
Secrétaire de l'Assemblée générale
Caroline Bourquin
Scrutateurs
Dieter Studer et Roger Hunziker de la société areg.ch ag à Hägendorf
Représentant indépendant des actionnaires
Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, représentée par Maître Damien-Raphaë Bossy
M. Andreas Hürlimann, Président du Conseil d'administration, ouvre l'Assemblée générale à 15h30.

Il souhaite la bienvenue aux actionnaires et leur adresse quelques mots d'introduction.



- Soft

AGM19_PV_vf Page 1/17



Introduction

Le Président annonce des résultats annuels solides pour LEM, malgré un contexte de ralentissement mondial. Il précise que les fondamentaux de LEM restent attractifs, portés par les tendances majeures relatives à l'efficacité énergétique, la mobilité et l'automatisation. Le Président indique que LEM a en particulier pu compter sur son héritage mais également sur son leadership sur le marché.

Le Président indique que dans le cadre de sa stratégie à long terme, LEM poursuit ses efforts visant à se renforcer, mettant l'accent sur une innovation qui reste à l'écoute des marchés, la réduction des coûts et la flexibilité.

Le Président cite le sénateur romain, Lucius Annaeus Seneca : « La chance est ce qui arrive quand la préparation rencontre l'opportunité. ». Il fait le parallèle avec LEM qui, dès 2004, a concentré sa stratégie sur les composants, en vue de préparer de nouvelles opportunités. Le Président donne l'exemple du projet automobile avec en vue la gestion de la batterie (12 volts, très simple au départ) ayant mené à de vastes opportunités dans le secteur de la mobilité électrique, ainsi que l'accroissement des investissements en recherche et développement, représentant 8.6% du chiffre d'affaires global, ayant mené au lancement de six nouveaux produits dans le segment industrie et deux nouveaux produits dans le segment automobile.

Le Président souligne que dans ce contexte, l'exercice se caractérise comme suit :

- Dans le secteur automobile, LEM a accru sa présence dans la transition vers des voitures dites « vertes ».
- LEM a augmenté ses capacités en Chine et en Bulgarie qui représentent désormais 80% de sa production.
- LEM a amélioré l'efficacité de sa production, en donnant à ses différents sites à travers le monde les capacités nécessaires en matière de recherche et développement, d'opérations, de ventes et de contrôle qualité en vue d'une organisation plus souple et plus rapide.
- LEM a investi dans le développement de talents par des programmes et séminaires de coaching, afin d'aider ses collaborateurs à grandir et à façonner l'avenir de LEM.



Sh

LEM HOLDING SA AGM19_PV_vf Page 2/17



Le Président profite par ailleurs de cette introduction pour remercier tous les collaborateurs et collaboratrices de LEM tout autour du monde et l'ensemble de la Direction pour ces très bons résultats. Il remercie également les clients de LEM pour leur fidélité ainsi que l'ensemble des actionnaires pour leur confiance et leur soutien.

Le Président explique que le format du rapport de gestion a été modifié et se compose désormais de deux documents séparés. Tout d'abord, le Président fait état de l'*Annual Review* qui se compose essentiellement du rapport annuel de l'exercice écoulé et est destiné à un large public: investisseurs, clients, partenaires commerciaux, employés ou encore collectivités locales. Le Président indique que l'objectif est de mettre l'accent sur les grandes tendances qui alimenteront la croissance future du Groupe, ainsi que de souligner l'importance des produits dans de nombreux domaines, des investissements et des moyens mis en œuvre pour attirer des talents. Le Président présente ensuite le second document, le *Financial Report* qui rassemble les comptes consolidés du Groupe LEM, les comptes annuels de LEM HOLDING SA, le rapport de rémunération, le rapport de *Corporate Governance*, ainsi que les rapports de l'Organe de révision. Le Président ajoute que ces deux documents sont disponibles depuis le 22 mai 2019.

Le Président annonce également le lancement de la nouvelle identité d'entreprise de LEM et précise que M. Frank Rehfeld, Directeur général, évoquera les bénéfices de cette nouvelle identité lors de son intervention.

Le Président passe ensuite aux opérations préliminaires de l'Assemblée générale. Il constate que l'Assemblée générale a été convoquée par un avis inséré dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) ainsi que dans les autres publications désignées par le Conseil d'administration, conformément à l'article 12 des statuts de la société, et ce 20 jours avant la date de l'Assemblée générale. Il indique par ailleurs que tous les actionnaires dûment inscrits au registre des actions ont été convoqués à l'Assemblée générale par courrier ordinaire envoyé le 6 juin 2019. Le Président rappelle que la convocation comporte l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ainsi que les propositions du Conseil d'administration soumises aux actionnaires. Finalement, il précise qu'aucune demande quant à l'inscription d'autres objets à l'ordre du jour n'a été reçue.

Le Président indique présider l'Assemblée générale conformément à l'article 16, alinéa 4 des statuts de la société et désigne Mme Caroline Bourquin, collaboratrice de la société LEM, en qualité de secrétaire de la présente Assemblée; Maître Sarah Chevalley, collaboratrice auprès de l'Etude Homburger SA à Zurich, assiste LEM pour toute question juridique en relation avec la présente Assemblée.

Conformément à l'article 16, alinéa 5 des statuts de la société, le Président désigne en qualité de scrutateurs M. Dieter Studer et M. Roger Hunziker de la société areg.ch ag à Hägendorf.



Solh



Le Président relève en outre que Maître Damien-Raphaël Bossy, de l'Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires à Fribourg, est le Représentant indépendant des actionnaires.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2018/19, la société Ernst & Young SA, à Lancy, est représenté par M. Roland Ruprecht.

Le Président poursuit avec les aspects formels et constate que l'Assemblée générale a été valablement convoquée, qu'elle est dûment constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer sur tous les objets selon l'ordre du jour publié.

Le Président précise que le rapport de gestion, le rapport de rémunération et les rapports de révision ont été mis à disposition des actionnaires pour consultation depuis le 6 juin 2019 au siège de LEM à Fribourg.

Le Président indique que le rapport des scrutateurs lui sera remis ultérieurement durant l'Assemblée générale.

Il précise encore que l'ensemble des objets à l'ordre du jour soumis au vote requiert la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, soit la majorité légale ordinaire.

Le Président rappelle que les actionnaires qui entendent intervenir durant cette Assemblée sont priés de décliner pour les besoins du procès-verbal leurs nom, prénom et lieu de résidence.

Rapport de gestion

Le Président passe la parole au Directeur général de la société, M. Frank Rehfeld, pour commenter les points importants de l'année fiscale 2018/19 et la marche des affaires.

M. Rehfeld prend la parole et remercie les actionnaires pour leur confiance et leur fidélité.

Tout d'abord, M. Rehfeld annonce le lancement de la nouvelle marque LEM. Il précise que compte tenu de l'évolution des marchés et des nouvelles perspectives passionnantes de LEM, il était opportun



ACMIC DIVISION DESCRIPTION AND ANALYSIS OF THE PROPERTY OF THE



d'améliorer la visibilité de l'organisation par une communication plus claire. Il présente la mise à jour du logo LEM, ainsi que la nouvelle suite de couleurs du bleu au vert signifiant que dans l'héritage bleu de LEM, un cœur vert bat. Finalement, M. Rehfeld explique qu'une nouvelle formule concernant la signification de LEM a été adoptée: Life – Energy – Motion (Vie – Energie – Mouvement). Il précise qu'une marque forte raconte des histoires engageantes et mémorables et que la nouvelle marque permettra à LEM de raconter son histoire de manière plus claire aux nouvelles générations, capable de renforcer les relations avec les investisseurs, attirer de grands talents et favoriser la création de relations commerciales à long terme. Il poursuit en indiquant que la nouvelle marque souligne la fierté du passé de LEM et l'enthousiasme pour l'avenir.

M. Rehfeld annonce ensuite des résultats, qui, à nouveau, reflètent une année solide. Il précise que dans un contexte de ralentissement mondial, cette performance est plus que satisfaisante. Il explique que la clientèle automobile représente 61% de la croissance du chiffre d'affaires de LEM, soutenue par la transition vers les voitures vertes. Il indique que les fondamentaux pour LEM restent attractifs, portés par les tendances majeures relatives à l'efficacité énergétique, la mobilité et l'automatisation. M. Rehfeld explique que la Chine est le plus grand marché de LEM et la meilleure opportunité stratégique de croissance à moyen terme pour l'organisation.

M. Rehfeld explique que LEM poursuit ses efforts d'amélioration de son agilité en simplifiant ses processus. Il expose que LEM continue d'accroître ses investissements en R&D, qui représentent aujourd'hui 8,6% du chiffre d'affaires. Il indique que cet effort porte clairement ses fruits puisque LEM a lancé huit nouveaux produits.

M. Rehfeld explique que l'exercice écoulé témoigne de l'accélération du changement, tant pour les marchés de LEM que pour LEM. Il précise que la Direction travaille à présent à rendre l'organisation plus agile afin de saisir et d'exploiter des opportunités de croissance importantes.

En termes de perspectives, M. Rehfeld fait état de nouveaux marchés dans lesquels LEM souhaite croître, tels que les capteurs de courant intégrés, les chargeurs et les smart grids. M. Rehfeld explique que LEM est une organisation leader dans le domaine de la mesure électrique et estime que le marché potentiel de LEM dans le domaine de l'industrie augmentera de 75% d'ici à 2024. Il indique que dans le domaine automobile, la Chine va jouer un rôle essentiel dans l'électrification des voitures passant de 7% actuellement à 50% de la production de véhicules électriques et hybrides rechargeables en 2028. M. Rehfeld annonce s'attendre à ce que le marché des capteurs de courant quadruple dans ce domaine.

M. Rehfeld donne la parole au Directeur financier de la société, M. Andrea Borla, pour commenter les aspects financiers de l'année fiscale 2018/19.



AGM19 PV vf Page 5/17

LEM HOLDING SA



M. Borla prend la parole et souligne trois points marquants : de bonnes performances de vente malgré des incertitudes économiques, le maintien de la marge brute tout en demeurant vigilant sur les dépenses administratives et autres frais généraux et finalement le maintien du résultat opérationnel de 2,6%, à MCHF 64,8 grâce aux ventes en hausse et à la marge brute qui reste stable en dépit d'une augmentation significative des investissements en recherche et développement à MCHF 6,3, correspondant à une hausse de 29,7%. M. Borla indique que de tels investissements sans réduction de l'EBIT est le fait marquant de l'année écoulée. M. Borla précise que l'accroissement de ces investissements est le signe que LEM investit dans l'amélioration du portefeuille de ses produits existants, ainsi que dans de nouveaux produits. Il indique que l'organisation a eu une belle croissance, motivée par les ventes dans le domaine de l'automobile. Il indique encore que le nouveau statut fiscal de LEM en Chine permet à l'organisation d'avoir un taux très favorable dans ce pays depuis douze mois. M. Borla annonce que le résultat net de MCHF 52 est supérieur au seuil de MCHF 50 que s'était fixé l'organisation.

M. Borla indique ensuite que le bilan demeure solide et essentiellement exempt de dettes. Il précise qu'au 31 mars 2019, les fonds propres ont atteints MCHF 113,1, soit un ratio de 60,5%. M. Borla ajoute qu'une grande partie du résultat net est redistribuée en dividendes, raison pour laquelle le capital propre de LEM reste stable année après année. Il précise que LEM est une société quasiment sans dettes de tiers.

Finalement, M. Borla explique que le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint MCHF 53,5 (-1,1%) et le flux net de trésorerie disponible MCHF 38,8 (-0,6%). Il précise que cette baisse est la conséquence d'une augmentation du fonds de roulement net, principalement due aux stocks.

M. Borla conclut en indiquant être très satisfait des résultats de l'année passée dans un contexte économique mondial très compliqué.

Le Président remercie MM. Rehfeld et Borla pour cette présentation.

Présence - Rapport des scrutateurs

La liste de présence établie par les scrutateurs (areg.ch ag) est remise au Président qui porte le rapport des scrutateurs à la connaissance de l'Assemblée générale (ledit rapport est joint au procès-verbal en Annexe 1).



Sh

AGM19 PV vf Page 6/17



A 15h35, le nombre total de voix des actionnaires présents ou représentés s'élevait à 868'488, soit 868'488 actions nominatives avec droit de vote, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, correspondant à une valeur nominale totale de CHF 434'244, soit 76.18% du capital-actions de la société de CHF 570'000 (1'140'000 actions nominatives), dont 288'985 actions étaient représentées par le Représentant indépendant; 28 actionnaires étaient physiquement présents ; la majorité absolue s'élevait à 434'245 voix.

Le Président remercie et félicite les actionnaires d'être présents malgré la chaleur caniculaire. Il constate que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les objets figurant à l'ordre du jour.

Rapport de l'Organe de révision

Le Président prend note du fait que l'Organe de révision Ernst & Young SA, représenté par M. Roland Ruprecht, n'a pas de commentaires ni sur les comptes annuels de LEM HOLDING SA ni sur les comptes consolidés du Groupe LEM pour l'exercice 2018/19.

Le Président constate qu'Ernst & Young SA, en sa qualité d'Organe de révision, recommande d'approuver les comptes consolidés et des comptes annuels pour l'exercice 2018/19.

Le Président remercie M. Roland Ruprecht et son équipe pour le travail effectué.

Le Président demande s'il y a des questions ou des commentaires dans l'Assemblée générale.

Il n'y a pas de questions ou de commentaires de la part de l'Assemblée générale.

Proposition aux actionnaires

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour de l'Assemblée et aux différentes propositions du Conseil d'administration qui sont soumises à l'Assemblée générale.



Soffen

LEM HOLDING SA AGM19 PV vf Page 7/1



1.1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés du Groupe LEM et des comptes annuels de LEM HOLDING SA arrêtés au 31 mars 2019

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés du Groupe LEM et les comptes annuels de LEM HOLDING SA pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

Il invite ensuite l'Assemblée générale à voter à main levée conformément à la pratique et aux statuts de la société.

Décision :

le Président constate que le rapport annuel, les comptes consolidés du Groupe LEM et les comptes annuels de LEM HOLDING SA sont approuvés à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 2 au présent procès-verbal.)

1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2018/19

Le Président explique que le rapport de rémunération contient les principes de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction et qu'il renseigne par ailleurs sur les prestations qui seront versées pendant l'exercice 2018/19 aux membres de ces deux organes.

Le Président ajoute que la rémunération effectivement versée au Conseil d'administration et à la Direction a été rendue publique dans le rapport de rémunération. De plus, le rapport de rémunération a été révisé par Ernst & Young SA.

Il explique que le vote sur les montants globaux maximaux de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction aux points 4 et 5 de l'ordre du jour sera contraignant, mais que le vote sur le rapport de rémunération n'est que consultatif.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration recommande d'approuver le rapport de rémunération.

Le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de question dans l'Assemblée.

Il est donc passé au vote.



- Sh

AGM19 PV vf

LEM HOLDING SA



Décision :

le Président constate que le rapport de rémunération est approuvé à une large majorité des voix exprimées et remercie les actionnaires pour leur soutien. (Le résultat exact

du vote est disponible en Annexe 2 au présent procès-verbal.)

2. <u>Emploi du bénéfice disponible et distribution</u>

Le Président rappelle les très bons résultats atteints lors de l'exercice se terminant le 31 mars 2019, soit :

Report de l'exercice précédent	CHF 7'480'000
Variation des actions propres	CHF 109'000
Bénéfice net de l'exercice	CHF 75'346'000

Bénéfice total disponible

CHF 82'934'000

Le Président déclare que le Conseil d'administration propose le versement d'un dividende ordinaire brut de CHF 42.- par action. Il précise que le montant total du dividende à distribuer dépendra du nombre d'actions donnant droit au dividende, actions propres non comprises, à la date de référence du 2 juillet 2019.

Il explique que la société maintient sa politique de dividende attractive, consistant à distribuer plus de 50% du bénéfice net consolidé aux actionnaires et que ce versement correspond encore à un ratio de distribution de 91.4%.

Le Président rappelle que la proposition du Conseil d'administration aux actionnaires est la suivante :

Distribution d'un dividende ordinaire brut de CHF 42.- par action CHF (47'834'000)

Report à nouveau CHF 35'100'000

Le Président invite les actionnaires à poser des questions. Il n'y a pas de questions dans l'Assemblée.



Ehr.

AGM19_PV_vf Page 9/17



Le Président invite alors l'Assemblée générale à voter.

Décision : le Président constate que la distribution d'un dividende ordinaire brut de CHF 42.- par

action est approuvée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du

vote est disponible en Annexe 2 au présent procès-verbal.)

3. <u>Décharge au Conseil d'administration et à la Direction</u>

Le Président rappelle que les membres du Conseil d'administration et les personnes participant d'une manière quelconque à la gestion des affaires sociales ne sont pas autorisés à participer au vote de la décharge, conformément à l'art. 695 du Code des obligations.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité durant l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

En l'absence de questions, le Président passe directement au vote.

Décision : le Président constate que le vote de la décharge au Conseil d'administration et à la

Direction est accepté à une large majorité. (Le résultat exact du vote est disponible en

Annexe 2 au présent procès-verbal.)

4. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

Le Président explique que selon les modalités prévues à l'article 27 des statuts de LEM HOLDING SA, les actionnaires ont la possibilité d'approuver la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction.

Il rappelle qu'en ce qui concerne la rémunération du Conseil d'administration, celui-ci propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximal de CHF 1'100'000 au plus pour la durée de fonction allant de l'Assemblée générale ordinaire 2019 à l'Assemblée générale ordinaire 2020.

Il précise que le montant proposé découle de l'addition des éléments suivants:

1. Les honoraires bruts des membres du Conseil d'administration.



AGM19_PV_vf Page 10/17



- 2. Les honoraires bruts des membres des comités.
- 3. Les contributions correspondantes de l'employeur aux assurances sociales.
- 4. Un montant de réserve en cas d'évènements extraordinaires tels qu'une importante charge de travail supplémentaire de tous ou de certains membres du Conseil d'administration.

Le Président indique que ce montant concerne les six membres du Conseil d'administration dont la réélection sera proposée au point 6 de l'ordre du jour. Le Président précise que seul le montant global de la rémunération est contraignant et non sa répartition entre les différents postes mentionnés précédemment.

Le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de questions.

Le Président passe donc au vote.

Décision:

le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 2 au présent procèsverbal.)

5. Approbation de la rémunération de la Direction

Le Président explique que les statuts prévoient trois votes séparés. Il indique que le premier vote concerne le montant de la rémunération variable à court terme pour l'exercice qui s'est terminé au 31 mars 2019 et pour lequel les actionnaires ont approuvé le rapport et les comptes en début d'Assemblée. Il indique encore que le deuxième vote concernera la rémunération variable à long terme pour l'exercice en cours. Il indique finalement que le troisième vote portera sur le montant de la rémunération fixe de la Direction pour la période allant du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de questions.

5.1 Vote sur le montant global de la rémunération variable à court terme de la Direction pour l'exercice 2018/19

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global de CHF 562'623 pour l'exercice précédent, soit 2018/19.



AGM19_PV_vf Page 11/17



Le Président précise que le montant proposé découle de l'addition de la rémunération variable brute à court terme des membres de la Direction pour l'exercice 2018/19 (CHF 520'947) et des contributions correspondantes de l'employeur aux assurances sociales (CHF 41'676).

Le Président invite l'Assemblée à poser des questions. Il n'y a pas de questions. Le Président passe donc au vote.

Décision:

le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 2 au présent procèsverbal.)

5.2 Vote sur le montant maximal global de la rémunération variable à long terme de la Direction pour l'exercice 2019/20

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal global de CHF 1'200'000 pour l'exercice en cours, soit 2019/20.

Le Président précise que le montant proposé découle de l'addition de deux composantes :

- Rémunération maximale brute variable à long terme sur la base du *Leadership for Results* (L4R), qui est le plan des membres de la Direction.
- Contributions correspondantes estimées de l'employeur aux assurances sociales de CHF 200'000.

Le Président rappelle que seul le montant global de la rémunération est contraignant et non sa répartition entre les postes.

Il n'y a pas de questions dans l'Assemblée. Le Président passe donc au vote.

Décision:

le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 2 au présent procèsverbal.)



Eh

LEM HOLDING SA AGM19 PV vf Page 12/1



5.3 Vote sur le montant maximal global de la rémunération fixe de la Direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

Le Président explique que le dernier vote sur la rémunération concerne la rémunération fixe de la Direction pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020. Il rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal global de CHF 1'800'000 pour la rémunération fixe.

Le Président précise que le montant proposé découle de l'addition des salaires de base bruts des membres de la Direction (CHF 1'470'000) et des contributions correspondantes de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension (CHF 330'000).

Le Président rappelle que seul le montant global de la rémunération est contraignant et non sa répartition entre les postes.

Il n'y a pas de questions dans l'Assemblée. Le Président passe donc au vote.

Décision:

le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 2 au présent procèsverbal.)

6. Réélections au Conseil d'administration, réélection du Président du Conseil d'administration

Le Président déclare que tous les membres actuels du Conseil d'administration sont candidats à leur réélection pour une durée de fonction d'un an allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose de les réélire.

Il n'y a pas de questions dans l'Assemblée.

Le Président passe donc au vote séparé pour la réélection de chaque candidat, les résultats des votes étant annoncés après la dernière réélection.



54

LEM HOLDING SA



6.1.	Réélection de M. Ilan Cohen en qualité de membre du Conseil d'administration
Le Pré	sident passe au vote.

- 6.2 Réélection de M. Ulrich Jakob Looser en qualité de membre du Conseil d'administration
 Le Président passe au vote.
- 6.3 Réélection de M. Ueli Wampfler en qualité de membre du Conseil d'administration
 Le Président passe au vote.
- 6.4 Réélection de M. Werner Carl Weber en qualité de membre du Conseil d'administration
 Le Président passe au vote.
- 6.5 Réélection de M. François Gabella en qualité de membre du Conseil d'administration
 Le Président passe au vote.
- 6.6 Réélection de M. Andreas Hürlimann en qualité de membre et Président du Conseil d'administration (un seul vote)

Le Président passe au vote.

Décision:

le Président constate que tous les membres du Conseil d'administration et lui-même en tant que Président du Conseil d'administration sont réélus pour une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 2 au présent procès-verbal.)

AGM19 PV vf Page 14/17

LEM HOLDING SA AGM19_PV_vf Page 14/17



Le Président félicite les membres du Conseil d'administration pour leur réélection et remercie les actionnaires d'avoir bien voulu renouveler son mandat de Président du Conseil d'administration.

7. Réélections au Comité de nomination et de rémunération

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose la réélection de M. Ulrich Jakob Looser ainsi que la réélection de M. Andreas Hürlimann au Comité de nomination et de rémunération pour une durée de fonction d'un an allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Le Président informe les actionnaires que, en cas de réélection, il est prévu que M. Ulrich Jakob Looser soit nommé président du Comité de nomination et de rémunération.

Il n'y a pas de questions dans l'Assemblée. Le Président passe donc au vote séparé pour chaque candidat.

7.1 Réélection de M. Ulrich Jakob Looser au Comité de nomination et de rémunération

Le Président passe au vote.

7.2 Réélection de M. Andreas Hürlimann au Comité de nomination et de rémunération

Le Président passe au vote.

Décision:

le Président constate que les membres du Comité de nomination et de rémunération sont réélus pour une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 2 au présent procès-verbal.)

Le Président félicite M. Looser pour sa réélection et remercie les actionnaires de l'avoir réélu comme membre du Comité de nomination et de rémunération.



Sofr

AGM19 PV vf Page 15/17



8. Réélection du Représentant indépendant

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, en qualité de Représentant indépendant pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Il n'y a pas de questions dans l'Assemblée. Le Président passe au vote.

Décision:

le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées et que l'Etude Hartmann Dreyer est réélue en qualité de Représentant indépendant pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 2 au présent procès-verbal.)

9. Réélection de l'Organe de révision

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose la réélection de Ernst & Young SA en qualité d'Organe de révision pour l'exercice 2019/20.

Il n'y a pas de questions dans l'Assemblée. Le Président passe au vote.

Décision:

le Président constate que la société Ernst & Young SA est réélue en qualité d'Organe de révision pour l'exercice 2019/20 à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 2 au présent procès-verbal.)

Divers

Il n'y pas d'autres questions ni d'interventions de la part de l'Assemblée. Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée générale à 16h23.



ACMIO DV 15 Page 16/17

AGM19_PV_vf Page 16/17



Fribourg, le 08 juillet 2019

Le Président

Andreas Hürlimann

La Secrétaire

Caroline Bourquin

Annexes:

Annexe 1 : Rapport des scrutateurs (en anglais)

Annexe 2 : Résultats des votes



Snarenoider representation Report of the vote counters of areg.ch ag Shareholder representation

According to the attendance list, we report the following direct or indirect presence at the Annual General Meeting of 27 June 2019 ("AGM19")

868,488 Number of shares with voting rights (CHF 0.50 nominal value)

Representing a total nominal value of

CHF 434'244.00

76.18%

Percentage of the share capital of CHF 570'000 (1'140'000 registered shares) Absolute majority (50% of the votes present or represented + 1) 434'245

Shareholders personally attending the AGM19

28

Shares represented by the Independent Representative,

Law firm Hartmann Dreyer, 1701 Fribourg/Freiburg

Σ

288'985



Annexe 2 - Résultats des votes

Objets	Ordre du jour	Oui	Non	Abstentions	Votes exprimés	Majorité absolue
1.1	Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés du Groupe LEM et des comptes annuels de LEM HOLDING SA au 31 mars 2019	903 889	0	599	904 488	452 245
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2018/19	829 146	70 107	5 235	904 488	452 245
2	Emploi du bénéfice disponible et distribution	902 588	200	1 700	904 488	452 245
3	Décharge au Conseil d'administration et à la Direction	830 877	1 681	529	833 087	416 544
4	Approbation de la rémunération du Conseil d'administration	887 320	16 403	765	904 488	452 245
5.1	Vote sur le montant global de la rémunération variable à court terme de la Direction pour l'exercice 2018/19	900 002	2 321	2 165	904 488	452 245
5.2	Vote sur le montant maximal global de la rémunération variable à long terme de la Direction pour l'exercice 2019/20	899 782	2 566	2 140	904 488	452 245
5.3	Vote sur le montant maximal global de la rémunération fixe de la Direction pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020	899 953	2 395	2 140	904 488	452 245
6.1	Réélection de M. Ilan Cohen comme membre du Conseil d'administration	887 079	17 122	287	904 488	452 245
6.2	Réélection de M. Ulrich Jakob Looser comme membre du Conseil d'administration	883 693	12 858	7 937	904 488	452 245
6.3	Réélection de M. Ueli Wampfler comme membre du Conseil d'administration	879 346	24 855	287	904 488	452 245
6.4	Réélection de M. Werner Carl Weber comme membre du Conseil d'administration	900 712	3 489	287	904 488	452 245
6.5	Réélection de M. François Gabella comme membre du Conseil d'administration	900 612	3 589	287	904 488	452 245
6.6	Réélection de M. Andreas Hürlimann comme membre et Président du Conseil d'administration (un seul vote)	893 878	6 084	4 526	904 488	452 245
7.1	Réélection de M. Ulrich Jakob Looser au Comité de nomination et de rémunération	887 925	16 121	442	904 488	452 245
7.2	Réélection de M. Andreas Hürlimann au Comité de nomination et de rémunération	891 062	12 984	442	904 488	452 245
8	Réélection du Représentant indépendant	904 215	13	260	904 488	452 245
9	Réélection de l'Organe de révision	900 682	3 536	270	904 488	452 245



Edh